



ARRETE N° **86_5617** du **11 SEP. 2026**

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Margaux BELLEMARE
Attaché contractuel
Chef du service de l'Aide sociale à l'enfance
Direction adjointe de l'Enfance et de la famille
Direction de l'Enfance et de la famille
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame BELLEMARE, attaché contractuel, Chef du service de l'Aide sociale à l'enfance, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BELLEMARE, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :

- Madame Mariana MOISUC, attaché principal territorial, Chef de service adjoint de l'Aide sociale à l'enfance,
- Madame Adeline LADJEROUD, conseiller socio-éducatif territorial, Chef du bureau Politique de l'enfance auprès des publics spécifiques ASE – Secteur 5, à compter du 15 septembre 2026,
- Monsieur Johan DUMUR, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle territorial, Chef du bureau Adoption,

en ce qui concerne :

- les correspondances à caractère technique sans incidence financière sur le budget du Département,
- les notes internes aux agents du service de l'Aide sociale à l'enfance,
- les correspondances techniques avec les services extérieurs.

ARTICLE 3 Délégation est donnée à Madame BELLEMARE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame BELLEMARE, Madame MOISUC, Madame LADJEROUD et Monsieur DUMUR, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,



Dominique LE MÈNER

The official stamp of the Sarthe Department is a circular emblem. It features a central shield with a sun, a river, and a bridge. The text "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" is at the top and "DÉPARTEMENT DE LA SARTHE" is at the bottom, separated by two stars.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le 11 SEP. 2026
et de sa publication ou notification le 11 SEP. 2026